



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE
34 DU GENERAL DE GAULLE
02260 LA CAPELLE

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du 16 janvier 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20240116-2024-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/01/2024

Délibération : N° 2024-08

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 16

Présent(s) :

L'an deux mille vingt quatre le Mardi 16 Janvier, à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'oment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 09 janvier 2024

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Marie-Madeleine PRUSSE, Grégory RONDIER, Victorien POTIN, Kelly CATILLON, Patrice POULAIN, Régis FOSTIER, Sandrine HAVY

Absent(s) :

Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE ayant donné pouvoir à Marie-France DESIMEUR-CLOUX, David BOUTILLIER, Andrew BOIVENT ayant donné pouvoir à Grégory RONDIER, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART ayant donné pouvoir à Victorien POTIN, Sylvie LOCATELLI

Secrétaire de séance : Grégory RONDIER

Acquisition de matériel – Demande de subvention

DELIBERATION

La Ville de La Capelle dispose de plus de 14km de voirie classée dans le domaine public communal qui nécessite un entretien permanent, notamment sur les fils d'eau mais encore sur les trottoirs pour le désherbage, le nettoyage voire le déneigement. L'acquisition d'un porte outils multifonctions faciliterait la tâche des agents tout en maintenant une « ville propre ».

Après plusieurs démonstrations et négociations, le choix s'est porté sur un modèle d'un montant de 65 450,05 € HT.

Une subvention au titre de l'API –Acquisition de matériel peut être sollicitée.

Plan de financement HT

Projet	Dépenses HT	Recettes HT
Acquisition de matériel	65 450,05 €	API (15 %) 9 817,50 €
		Ville de La Capelle (85 %) 55 632,55 €
Total	65 450,05 €	65 450,05 € HT

DECISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20240116-2024-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/01/2024

APPROUVE le projet d'acquisition du porte outils multifonctions;

APPROUVE le plan de financement exposé ci-dessus ;

AUTORISE le Maire à solliciter les différentes autorisations nécessaires à cette réhabilitation ;

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention au titre de l'API au taux maximal de 15 % du coût total de l'acquisition et à signer tous les documents y afférant ;

S'ENGAGE à prendre en charge la part non couverte par la subvention ;

PRECISE que les crédits seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice concerné.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Lecture faite les membres ont signé au registre.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 16 janvier 2024

Le Maire

Johann WERY



Le Secrétaire de séance,


Gregory RONDIER